

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 119

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "cuisine et équilibre alimentaire" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Union des Femmes et des Familles (UFF)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une SCOP.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite SCOP.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 « Proposer une offre adaptée aux besoins des publics » orientation 2, action 2, sous-action 8, le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté d'intervenir en faveur du public ayant une problématique d'analphabétisme ou d'illettrisme faisant obstacle à d'autres démarches d'insertion.

C'est dans ce cadre que l'organisme UNION DES FEMMES ET DES FAMILLES propose une action intitulée « **Cuisine et Equilibre Alimentaire** » qui se déroule sur le territoire d'Aix-Gardanne. Il s'agit d'une action de remobilisation à visée sociale au travers d'un atelier cuisine créatif régulier et d'une sensibilisation aux risques de santé liés au déséquilibre alimentaire tout en respectant les contraintes d'un budget limité.

Elle concerne **10 bénéficiaires du RSA (BRSA)** et « **4 travailleurs pauvres** ». Cette action se déroule sur **20 séances collectives** (animation d'un atelier pratique cuisine et une partie théorique dispensée sur l'équilibre alimentaire et l'hygiène de vie avec programmation d'une séance de sensibilisation à la prévention dentaire) auxquelles s'ajoutent **5 sorties** afin de permettre aux participants de se familiariser avec l'extérieur (participation à des promenades de santé, rencontre avec les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et aide à la distribution de légumes des AMAP).

L'action se déroule sur une durée de 6 mois.

Les objectifs de l'action conduisent les BRSA à :

- acquérir une meilleure approche de l'équilibre alimentaire et de la gestion du budget ;
- s'investir de manière régulière et assidue dans une activité ;
- se socialiser et se responsabiliser ;
- mieux prendre en compte leur santé à travers la participation à l'atelier cuisine ;
- reprendre confiance en eux à travers une dynamique de groupe.

Le bilan de l'action 2015 atteste que 8 BRSA ont intégré l'action. Une forte participation de BRSA est avérée (75 % à 100 % de présents à 16 séances en ateliers sur 20 séances au total).

A l'issue de cette action, la majorité des participants a modifié son comportement alimentaire.

En dehors de l'aspect santé, cette action remobilise les participants et constitue le cas échéant, une première étape dans la progression d'un parcours d'insertion.

En effet, à l'issue de l'atelier cuisine,

- 3 participants ont souhaité une orientation sur ACTIS ;
- 3 participants ont intégré l'atelier estime de soi de l'UFF.

Un livret de cuisine a été constitué et sera vendu auprès des AMAP et au sein du réseau familial des participants.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} juin 2016 au 30 novembre 2016.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une aide financière de **4.000,00 €** à l'Union des Femmes et des Familles, selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période	Territoire des PI	Nombre de personnes	Montant de l'aide du Département 2015 Cofinancement	Dossier N° GSU Date CTD Projet
Union des Femmes et des Familles (U.F.F) <u>Adresse</u> : 452 Avenue Léo Lagrange - 13120 Gardanne <u>Statut</u> : association <u>Nom du Président</u> : Janny RIMAURO	01/06/2016 au 30/11/2016	Pôle 6 (Aix / Gardanne)	10 BRSA et 4 « Travailleurs pauvres »	4.000,00 € <u>Cofinancements</u> : ACSE : 300,00 € (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) : Communes, Communauté de Communes : 1200,00 € <u>Montant attribué l'année précédente</u> : 4.000,00 €	2015.9/178 INS-000422 02/10/2015 Renouvellement de la convention 2014.10/180 du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 6.380,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 4.317,00 €, soit 0.07 ETP d'animatrice cuisinière, 0.02 ETP de coordination et 0.03 ETP d'agent d'entretien, en sachant qu'une infirmière formatrice intervient également dans l'action à titre bénévole à hauteur de 0.07 ETP ;

- des frais de fonctionnement pour 2.063,00 €, comprenant la reproduction de livres de cuisine pour 450€, qui seront vendus aux AMAP et dans le réseau familial des participants.

La participation de la collectivité s'élève à 4.000,00 €, soit 63 % du budget, pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 71 % du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par l'Etat (ACSE) pour 300,00 € et la ville de Gardanne pour 1.200,00 €

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention type prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16017	1007149	Education à la santé	Chapitre 017 Fonction 562 Article 6574	4.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

